

Message du ministre de la Justice à l'occasion de la Journée mondiale de défense des droits de l'homme

Lomé, 10 décembre 2015

Le 10 décembre 2015, toute la communauté internationale célèbre la journée Internationale des droits de l'Homme.

C'est pour nous l'occasion de réaffirmer une fois encore, l'engagement du gouvernement sous l'impulsion du Chef de l'Etat et sous la conduite du Premier ministre, à œuvrer pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans notre pays.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies est la première référence aux droits et aux libertés fondamentales reconnues à tous les êtres humains sans distinction de race, de sexe, de religion, ou de langue.

L'adoption de cette déclaration dénote une véritable prise de conscience universelle que les droits humains constituent une réponse morale à la quête de la liberté en même tant qu'un véritable rempart contre la barbarie et le règne de l'arbitraire.

Soixante sept ans après sa proclamation, son actualité reste indiscutable et son impact demeure de plus en plus perceptible.

La constitution togolaise n'est pas restée en marge de ce vaste mouvement de protection des droits de l'homme.

L'article 50 de ladite constitution n'affirme-t-il pas : «Les droits et devoirs énoncés dans la Déclaration Universelle et dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés font partie intégrante de la présente constitution » ?

La célébration de cet anniversaire nous offre encore l'occasion de faire le bilan des actions menées en identifiant les succès récents obtenus mais aussi en nous inspirant des difficultés rencontrées en vue de perfectionner nos stratégies pour faire face aux exigences d'une meilleure promotion et protection en matière des droits de l'homme.

Des progrès, nous en avons réalisé ; à titre d'exemple: En vue d'harmoniser la législation nationale avec les Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par notre pays, l'Assemblée Nationale a adopté le 2 novembre 2015 le nouveau code pénal. Ce code a domestiqué dans son dispositif les conventions de Genève relatives au droit international humanitaire, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains et dégradants, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la convention pour l'élimination de toutes formes

de discrimination à l'égard des femmes.

Par ailleurs, le droit à la réparation et les garanties de non répétition constituant un élément essentiel dans un processus de justice transitionnelle. Le gouvernement a mis en place le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) pour la mise en œuvre des recommandations de la CVJR. Pour mener à bien cette mission, cette institution vient d'adopter son plan stratégique. Cela est, à ne pas douter, un grand bond qualitatif.

De même, en raison de leur important rôle dans l'édification de l'Etat de droit, le gouvernement a recommandé aux instances juridictionnelles de tout mettre en œuvre pour rendre opérationnelles les chambres administratives des cours d'appel en vue de permettre aux citoyens de s'adresser à justice pour le règlement de leurs différends avec l'administration. Au cours des cérémonies de la rentrée solennelle de la cour d'appel de Lomé du 5 décembre dernier, le président de cette juridiction a officiellement annoncé que les audiences de la chambre administrative de cette cour débutent le 15 décembre 2015 prochain.

Il s'agit, là, d'une volonté du gouvernement de faire protéger tous les citoyens contre les actes des autorités administratives qui leur feraient grief.

En outre l'adoption récente par le gouvernement de la loi organique sur la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) afin de lui permettre de jouer le rôle du mécanisme national de prévention de la torture participe de la même volonté.

On rappellera, également, s'il en était encore besoin, la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel (EPU) et la réussite des élections présidentielle d'avril 2015 qui se sont déroulées dans un climat apaisé et de non violences.

Tous ces progrès ont concouru à l'élection récente du Togo par ses pairs au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Malgré ces avancées remarquables, beaucoup de défis restent encore à relever. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir la montée inquiétante de la justice privée consécutive au phénomène regrettable de l'insécurité due à la criminalité grandissante. Cela est à proscrire. Tout citoyen togolais a un rôle à jouer pour l'édification d'un Etat de droit où le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales doit être sauvegardé, car la dignité de l'être humain doit être au cœur des préoccupations de l'être humain.

Nous ne devons jamais perdre de vue que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits et en dignité et que tous les hommes éprouvent les mêmes besoins et sont liés par la même conscience, la même capacité de penser comme nous le recommande la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C'est pourquoi, le combat pour le respect de la dignité humaine doit être un combat de tous les jours

Le devenir de tout pays est lié aux efforts à entreprendre pour relever les défis politiques, économiques, sociaux et culturels et construire, par le travail, le bonheur des populations désireuses de vivre ensemble et de tisser un destin national par la recherche de l'intérêt général.

Même si le chemin est encore jalonné d'embûches, les pas décisifs ont déjà été posés et augurent des lendemains meilleurs.

Je voudrais lancer un appel afin que chaque acteur puisse jouer pleinement le rôle qui est le sien dans la cité pour promouvoir et protéger les droits de chacun.

S'il demeure vrai que nous avons des droits, nous ne devons pas perdre de vue que nous avons aussi des devoirs.

A cet égard, l'éducation permanente du citoyen aux droits et devoirs de l'homme et aux principes démocratiques doit demeurer un impératif cardinal pour la construction de l'Etat de droit.

Je voudrais, au nom du Gouvernement, remercier nos partenaires techniques et financiers pour leurs appuis multiples et multiformes à ses efforts pour la promotion et de la protection des droits de l'homme.

J'associe à cet hommage les organisations de la société civile pour leur contribution à l'enracinement des droits de l'homme et de la culture démocratique par la sensibilisation des différentes couches sociales de notre pays.

L'acquisition de la culture des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix est un processus qui exige beaucoup de patience. Elle ne peut se réaliser que grâce à des actions pédagogiques adéquates et multiformes, méthodiquement menées.

C'est par l'éducation au bon usage de la liberté que nous pouvons entrer dans l'espérance et construire ensemble le Togo de demain, un Togo émergent, démocratique, réconcilié avec lui-même où tous les citoyens jouissent de leurs libertés dans un cadre respectueux des droits de l'homme.

Je vous remercie.